

Groupe de travail Emploi Formation
Réunion du 5 avril 2023

Relevé de conclusions

Etaient présents :

Salariés

Pierre-Marie Bommier (CGT spectacle Auvergne)
Christophe Jaillet (SFA CGT)

Employeurs

Sarah Battegay (SMA)
Clément Peretjatko (collectif marionnettes AURA)
Bertrand Furic (Jazz(s)RA)
Anne Carrier (FEVIS / Profedim)
Marie-Irma Kramer (fédération des arts de la rue)
Laurent Mazurier (SMSP)
Célie Rodriguez (Le Maillon)

Etat et collectivités

Ubavka Zaric (DRAC)
Céline Raluy (DRAC)

Organisations invitées

Emmanuel Chow-Chine (AFDAS)
Sabine Danquigny (Pôle Emploi scènes et images)

Tour d'actualité

La réunion débute par un tour d'actualité.

Pierre-Marie Bommier (CGT spectacle Auvergne) prend la parole.

La CGT est bien évidemment toujours mobilisée contre la réforme des retraites.

L'autre urgence est celle des niveaux de salaires dans les métiers du spectacle. Il y a une vive inquiétude concernant les négociations sur la CCNEAC. Dans ce cadre, la CGT soutient l'initiative commune avec les employeurs pour demander :

- le déblocage immédiat de crédits exceptionnels pour maintenir le niveau de production et de diffusion en 2023

- la tenue d'un CNPS spécialement consacré au refinancement des structures de service public par l'Etat et par les Collectivités Territoriales

- l'organisation sous l'égide de l'Etat de conférences multipartites de financement pour toutes les structures culturelles souffrant de sous-financement structurel

- la mise à l'ordre du jour de tous les COREPS d'études sur la progression des financements publics des structures de service public dans chaque région

- Sur le spectacle vivant privé : les salaires n'augmentent pas assez non plus. Cela devient inquiétant.

Par ailleurs, La CGT spectacle se dit également extrêmement inquiète concernant la non-revalorisation des planchers d'allocations, dont la dernière revalorisation date de 2016. Le syndicat alerte par ailleurs sur le non-respect des conventions collectives : amplitudes horaires des

technicien·nes, contrats signés en fin de mois, annulations au dernier moment, etc. Notamment dans des structures publiques.

La CGT est aussi inquiète concernant le fait que les salaires dérogatoires "petites jauges" deviennent la norme, ce qui est assez inadmissible, il faut que les employeurs prennent conscience de ces faits et changent leurs pratiques.

Enfin, la CGT spectacle regrette le passage à trois artistes minimum pour obtenir l'aide APAJ du FONPEPS, qui favorisait l'employabilité de certains duos artistiques.

Sarah Battegay (SMA) prend ensuite la parole.

Elle revient d'abord sur le soutien à l'emploi dans les petits lieux de diffusion – APAJ. Une grande partie des mesures exceptionnelles qu'il semblait utile de reconduire ont été retenues, ce dont le SMA se réjouit. En revanche, la conditionnalité des aides à un nombre minimal d'artistes au plateau va pénaliser de façon significative une large majorité de structures des musiques actuelles et à fortiori les artistes des groupes de musique aux formations restreintes. Un bilan concernant ce nouveau critère sera indispensable pour déterminer sa pertinence et ses impacts. Par ailleurs, le formulaire pour l'aide APAJ est particulièrement mal adapté aux usages du secteur des musiques actuelles. Une même demande ne peut être envoyée que si elle concerne le même spectacle dans la même salle. Si cette logique peut correspondre à certaines esthétiques notamment le théâtre, les spectacles de musiques actuelles visés par l'APAJ sont rarement joués plusieurs fois au même endroit. Le SMA souhaiterait qu'une même demande puisse englober des spectacles différents ayant lieu dans la même salle (lorsque le diffuseur est responsable de l'embauche) ou les représentations d'un même spectacle dans des salles différentes (lorsque la demande est portée par un producteur qui n'est pas le diffuseur).

Elle aborde ensuite le sujet des mesures d'aide à l'embauche en CDI ou en CDD – AESP. Le SMA salue les modifications apportées à compter de l'année 2023 et en particulier la reconduction de l'aide aux cachets. Elle paraît être un levier intéressant pour favoriser l'embauche des artistes et pourra inciter les employeurs à embaucher les musiciens sur plus de dates. Cependant, les montants accordés à ce profil d'embauches ont été abaissés par rapport aux mesures antérieures. Il conviendra d'évaluer si ces montants revus à la baisse permettent à l'aide d'être suffisamment incitative pour être mobilisée. Le SMA souligne également que l'aide aux contrats discontinus reste peu adaptée au secteur des musiques actuelles, en particulier depuis qu'elle est réservée aux postes artistiques (depuis le 1er janvier 2023). Par ailleurs, les structures que le SMA représente regrettent l'absence d'une mesure permettant l'embauche sur certains postes, comme l'action ou la médiation culturelle, qui sont essentiels à l'élargissement des publics et qui font partie des missions que se donnent nos entreprises et plus particulièrement du label SMAC. Dans le contexte de restriction budgétaire que connaissent les structures, il existe un risque fort que ces postes soient supprimés ou non pourvus. Elle aborde enfin le soutien à l'emploi des artistes dans le secteur de l'édition phonographique – ADEP. Les remarques et propositions formulées en juillet 2022 restent pleinement valables à ce jour. Le SMA déplore par ailleurs l'instauration du plafond de 22 000€ pour les entreprises dont l'activité principale est la production phonographique et qui appliquent à titre obligatoire la convention collective de l'édition phonographique (CCN EP).

[Retour du « comité des COREPS » organisé par la DGCA le 30 mars](#)

Un retour est fait sur le premier comité des COREPS qui a réuni les différents COREPS et la DGCA le 30 mars 2023.

Ubavka Zaric (DRAC) apporte une précision concernant l'ouverture d'un 2^e volet aux GIP Cafés culture. Il est obligatoire pour les collectivités d'adhérer au 1^{er} volet pour pouvoir ensuite adhérer au 2^e volet.

Christophe Jaillet (SFA CGT) aborde la question de l'assurance chômage. Il souhaite attirer l'attention sur le fait que la réforme récente de l'assurance chômage sur le régime général aura aussi des répercussions sur le secteur. Par ailleurs, le report de l'âge légal de la retraite à 64 ans va amener l'assurance chômage à indemniser deux années de plus. Il rappelle la nécessité de se mobiliser sur la prochaine négociation autour des années 8 et 10.

Ubavka Zaric (DRAC) revient sur la feuille de route du ministère concernant la transition écologique. Rien ne sera diffusé tant que la ministre n'aura pas communiqué. La DGCA travaille en lien avec cette feuille de route sur une liste de questions qui vont arriver. Cela va très fortement impacter la transformation du secteur et ce, pas seulement sur le bilan carbone. Cela va impliquer de grandes transformations dans les manières de produire, de diffuser, etc. Elle s'interroge sur la pertinence de créer peut-être un GT spécifique au sein du COREPS. Le volet formation sera important sur cette question de la transition écologique (cadres dirigeants comme employés).

Célie Rodriguez (Le Maillon) souhaite insister sur la question du travail illégal, très fréquent dans les lieux de diffusion municipaux. Les conventions collectives applicables pour les fonctionnaires municipaux et pour les intermittents sont en conflit et ne permettent pas d'assurer des services légaux.

Céline Raluy (DRAC) répond qu'il y a beaucoup de remontées dans ce sens. Ce sujet est discuté au niveau des bureaux des licences. Il n'y a pas beaucoup de possibilités de réagir, autrement qu'en faisant un travail de remontée.

Célie Rodriguez (Le Maillon) explique que la majorité des adhérents du Maillon se retrouvent dans cette illégalité. Cette situation contribue à la mise en danger des agents du secteur public par rapport aux intermittents. Des situations sont insolubles, notamment avec le passage à l'annualisation. Les organes de contrôle de la fonction publique doivent être saisis. Cela rejoint le problème d'attractivité du secteur car il y a une vraie crise de recrutement en interne. Il faut alerter les administrations centrales. Il n'est pas possible de faire plus de 10h sur 12h pour les agents de la fonction publique, tandis que cela est autorisé dans la CCNEAC. Cela pose des problèmes de santé au travail. Et ce problème est connu des administrations qui signent les contrats.

Christophe Jaillet (SFA CGT) rappelle que la journée de travail est réputée être à 10h pour les techniciens. S'ils sont amenés à faire 12h, ils sont en heures supplémentaires. Pourtant, la convention collective propose une organisation du travail qui est basée sur une journée de 8h. Christophe Jaillet demande par ailleurs à avoir une étude d'impact sur le report de l'âge légal sur nos métiers. Il revient ensuite sur l'occupation du Musée des Beaux-Arts à Lyon quelques jours auparavant. Cette occupation a permis la médiatisation du mouvement mais également certaines avancées concernant les droits à rémunération des artistes auteurs. Marc Drouet et Nathalie Perrin-Gilbert ont rencontré les occupants et ont proposé la mise en place d'un groupe de travail au sein de la métropole pour travailler à la rémunération des plasticiens. Il s'agirait de la mise en place d'une rémunération intermittente proche d'un revenu d'existence.

Clément Peretjatko (collectif marionnettes AURA) trouve que cette information est intéressante pour le réseau des marionnettistes.

Point d'information sur l'étude d'évaluation des mesures de prévention VHSS.

Marjorie Glas (coord. COREPS) explique avoir été informée que l'association H/F travaille actuellement à un questionnaire assez analogue à ce que le groupe Emploi Formation souhaite

mener. Elle propose que l'association soit associée à ces travaux. Elle fait également part d'une demande de l'association d'intégrer de manière plus régulière le groupe.

Ubavka Zaric (DRAC) trouve qu'il est pertinent d'intégrer H/F sur des questions thématiques spécifiques.

Anne Carrier (FEVIS / Profedim) considère que la question de l'égalité H/F étant transversale, l'association pourrait être potentiellement intégrée sur tous les groupes. Alors pourquoi l'intégrer spécifiquement le GT emploi formation ? Il faudrait les interroger pour savoir ce qu'ils souhaiteraient faire. En tout cas de cause, elle suggère pour l'instant qu'H/F soit uniquement intégrée sur certains sujets.

Sarah Battegay (SMA) considère que cela interroge la place donnée à l'ensemble de ces thématiques d'égalité hommes / femmes au sein des GT du COREPS. Toutes les organisations syndicales ne sont par ailleurs pas au même endroit sur ces questions, la transition est encore en cours pour beaucoup, il serait prématuré d'intégrer H/F dès maintenant. Il faut enfin aussi se poser la question de la faisabilité pour H/F d'être présente sur tous les groupes.

Marie-Irma Kramer (fédération des arts de la rue) rejoint ce que dit Sarah Battegay. La mise en lien avec H/F s'est faite sur un sujet précis. Il est vrai qu'H/F ne traite pas que de ce sujet et que la question de l'égalité F/H dans le secteur est transversale. Ici, une invitation pour travailler sur le questionnaire VHSS est nécessaire. Sur la question d'inviter H/F sur l'ensemble des groupes, cela doit être abordé au sein du Comité de Pilotage. Et il faut en effet connaître au préalable les capacités de mobilisation de H/F au sein des GT.

Pierre-Marie Bommier (CGT spectacle Auvergne) explique qu'il doit de son côté consulter son organisation pour se positionner concernant la présence régulière d'H/F aux réunions. Il ne voit pas de problème en revanche pour les intégrer pour travailler ensemble le questionnaire dédié aux VHSS.

Il est par ailleurs proposé d'intégrer le dispositif Alliées au vadémécum réglementaire, sous réserve de l'accord de la direction de la DRAC.

Validation du vadémécum réglementaire mis au point par la DRAC et la DREETS. Travail sur les modalités de sa diffusion.

Des échanges ont lieu pour apporter des modifications finales au vadémécum. Les points suivants sont notamment abordés :

- Clarifier la formulation concernant les obligations qui s'appliquent aux contrats supérieurs à 5000 € HT.
- Sur le recours aux amateurs, proposition de renvoyer également vers la [fiche Pas-à-pas conçue par l'Agence AURA-SV](#)
- Préciser la notion de lucrativité : billetterie ou pas, bénéfice ou pas, etc. ?
- Concernant la fiche relative aux micro-entrepreneurs, rappeler la circulaire du ministère datée de 2010 qui rappelle qu'un artiste ne peut être auto-entrepreneur.
- Ne pas mentionner uniquement l'obligation d'adhérer aux organismes sociaux mais celle de payer ses cotisations aux organismes sociaux.

S'agissant de sa diffusion, il est prévu d'en imprimer 3000 exemplaires « papier » et de concevoir un pdf cliquable présent sur les sites de la DRAC AURA, de la DREETS AURA et de l'Agence AURA-SV. Les

organisations membres du COREPS devront également travailler à sa diffusion auprès de leurs membres.

Préparation de la réunion du 26 avril consacrée aux difficultés de certification rencontrées par les organismes de formation du secteur.

Pour rappel, la réunion du 26 avril aura lieu en présence de Carole Zavadski (CPNEF-SV) et de Lise Coatanéa, responsable du département Accompagnement et Ingénierie de Certification à l'AFDAS.

Ubavka Zaric (DRAC) suggère de préparer des questions concrètes à poser. La réforme est défavorable au secteur non rentable. Par son mode d'organisation, son mode de décision, l'absence de consultation des branches. Le ministère est au courant mais la problématique ne progresse pas en interministériel. Elle explique avoir été saisie par le service certification RNCP de la Poudrière. La Poudrière va se retrouver cette année privée de taxe apprentissage.

Bertrand Furic (Jazz(s)RA) considère que la Poudrière est une bonne illustration des problèmes rencontrés. Arc-en-cirque à Chambéry fait aussi face à des problèmes. Beaucoup de structures sont en extrême difficulté. Les délais sont très courts. A peine une structure est-elle en train de démarrer une formation, qu'il faut déjà préparer la prochaine certification. Et la question d'une évaluation sur deux ans se pose ! Quant aux calculs d'efficacité, ses critères sont absurdes.

Il est proposé de demander à Carole Zavadski où en sont les procédures engagées par les CPNEF auprès de France Compétences.

Ubavka Zaric (DRAC) suggère aussi de lui demander comment elle pense les choses de l'endroit où elle est quelles peuvent être les actions qui pourraient l'aider. France compétence est un fantôme technocratique. Comment être un appui pour elle ? Pour le ministère ? Pour essayer de pousser et d'avancer ensemble ?

Sarah Battegay (SMA) soutient ce point de vue. Le SMA et la fédération des organismes de formation du secteur expliquent se retrouver face à un mur depuis la mise en place de la réforme. Il n'y a aucun dialogue. La présence de l'AFDAS et de la CPNEF-SV à cette réunion en témoignent.

Emmanuel Chow-Chine (AFDAS) explique ce qui est perçu du côté de l'AFDAS : il y a un vrai blocage de France Compétences. Cela impacte les CFA, le financement de certains parcours, etc. Pour les organismes qui déposent une certification ou un renouvellement, le temps de validation peut durer jusqu'à un an voire plus. Il semble s'agir côté France Compétences plutôt d'un problème de ressources. Mais cela impacte toute la chaîne de la formation. Pour information, Lise Coatanéa accompagne la CPNEF SV sur la construction des certificats de branche.

Bertrand Furic (Jazz(s)RA) explique que l'enjeu est celui de la survie économique de certaines structures. La certification permet de répondre à des appels d'offre, d'avoir une inscription au CPF, d'obtenir la taxe apprentissage. L'enjeu est aussi celui de l'aménagement culturel du territoire. La logique de France compétences est étonnante. Lorsqu'une formation existe, elle ne peut pas être mise en concurrence. Cela appauvrit l'offre sur les territoires.

Sarah Battegay (SMA) explique que la corrélation est forte aujourd'hui entre le financement de la formation et la certification. Il y a une volonté de professionnaliser le secteur de la formation. Or,

l'accès à la formation se fait de plus en plus en lien avec la certification. Cela pose l'enjeu de la diversité des offres de formation. La spécialité métier est mal prise en compte.

Ubavka Zaric (DRAC) explique que des choses relèvent de France Compétence mais que d'autres relèvent de la loi notamment concernant l'employabilité et la concurrence qui sont cependant réglés au niveau régional. Pour cette dernière raison, il est proposé d'inviter Cyril Parysak, Chargé de mission au service Formation professionnelle de la Direction de la formation et de l'orientation (DFOR) de la Région AURA.